



PLAN d'INVESTISSEMENT POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA CONTRIBUTION DETERMINEE AU NIVEAU NATIONAL (CDN) DU NIGER – VERSION INTERMEDIAIRE

Version Intermédiaire, en attente de la révision de la CDN



Juillet 2021



Sommaire

Sigles et acronymes	3
1. Introduction.....	4
1.1. Contexte et justification	4
1.2. Objectifs et résultats attendus	5
1.3. Méthodologie pour l'élaboration du Plan d'investissement	5
2. Enjeux majeurs du CC au Niger.....	6
3. Présentation de la CDN	7
3.1. Base de référence : CDN 2015	7
3.1.1. Principes directeurs et orientation stratégique	7
3.1.2. Cadre juridique et institutionnel	7
3.1.3. Atténuation et Adaptation	8
3.2. CDN en cours de révision.....	9
3.2.1. Méthodologie et état d'avancement.....	9
3.2.2. CDN 2021 - Secteurs prioritaires.....	10
4. Cohérence du PI de la CDN avec les référentiels de développement.....	10
4.1. Stratégies et Plans nationaux de référence	10
4.2. Cohérence avec les référentiels au niveau national.....	11
4.2.1. Lien entre PI de la CDN et le PP	11
4.2.2. Lien entre PI de la CDN et la SPN2A	11
4.2.3. Lien entre PI de la CDN et le CS-GDT	11
4.2.4. Lien entre PI de la CDN et le Programme Pays du Fonds Vert Climat.....	11
4.3. Cohérence avec les ODD	12
5. Projets / programmes prioritaires du PI.....	12
6. Mobilisation des ressources / Mécanismes de financement CDN.....	24
7. Dispositif de mise en œuvre et de suivi-évaluation.....	25
8. Conclusions	26

Sigles et acronymes

AFD	Agence Française de Développement
AFOLU	Agriculture, foresterie et autres utilisations des terres, de l'anglais <i>Agriculture, Forestry and Other Land Use</i>
AIC	Agriculture Intelligente face au Climat
CAEP	Climate Action Enhancement Package
CDN	Contribution Déterminée au niveau National (<i>NDC</i> en anglais)
CCNUCC	Convention-Cadre des Nations-Unies sur les Changements Climatiques
CNEDD	Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable
COP	Conférence des Parties
CPDN	Contribution Prévues Déterminées au niveau National
CS-GDT	Cadre Stratégique de Gestion Durable des Terres
CTS	Comité Technique de Suivi
DGDT	Direction de Gestion Durable des Terres
DSEC	Département Suivi-Evaluation et Capitalisation
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FVC	Fond Vert pour le Climat
GDT	Gestion durable des terres
GES	Gaz à Effet de Serre
GIEC	Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat
HC3N	Haut-Commissariat à l'initiative 3N
IGES	Inventaire de Gaz à Effet de Serre
IRENA	Agence Internationale de l'Energie Renouvelable
I3N	Initiative « Les Nigériens nourrissent les Nigériens »
MCPSP	Ministère du Commerce et de la Promotion du Secteur Privé
ME-LCD	Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre la Désertification
MESUDD	Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable
MSP	Ministère de la Santé Publique
ONG	Organisation non-gouvernementale
PFPN	Plateforme paysanne du Niger
PI	Plan d'Investissement
PIC-RS	Plan d'Investissements Climat pour la Région du Sahel
PMA	Pays les Moins avancés
PNSP / CCASAN	Plateforme Nationale Science – Politique sur les changements climatiques, l'agriculture et la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Niger
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PP	Plan de Partenariat
PTF	Partenaires techniques et financiers
RCD-Niger	Réseau Climat Développement du Niger
RNA	Régénération Naturelle Assistée
SSE	Système de Suivi-Evaluation
UA	Union Africaine
UTCAFT	Utilisation des Terres, Changement d'Affectation des Terres et Foresterie

1. Introduction

1.1. Contexte et justification

Le Niger est partie prenante à l'Accord de Paris adopté lors de la 21ème Conférence des parties (COP21) de la Convention-Cadre des Nations-Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) tenue le 12 décembre 2015. Le Niger, à l'instar des autres pays, a élaboré et soumis en 2015 dans le cadre des négociations en prélude à l'accord de Paris, sa Contribution Prévue Déterminée au niveau National (CPDN) devenue sa Contribution Déterminée au niveau National (CDN) depuis l'adoption de l'Accord de Paris.

En ratifiant cet Accord entré en vigueur le 4 novembre 2016, le Niger a ainsi souscrit à l'objectif commun de limiter le réchauffement climatique planétaire, notamment par la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) en vue de contribuer à l'avènement d'un monde climatiquement neutre à l'horizon 2050. Ce faisant, le pays s'est engagé à promouvoir des transformations économiques et sociales dans des stratégies et des programmes d'atténuation et d'adaptation concrets, à travers sa CDN qui a décrit les mesures à prendre en vue de réduire ses émissions de GES et de renforcer la résilience des systèmes sociaux et économiques en termes d'adaptation aux effets du changement climatique.

La CDN du Niger s'inscrit dans la Stratégie de l'Initiative « Les Nigériens Nourrissent les Nigériens » (I3N), notamment les trois programmes stratégiques 5, 7 et 8 qui comportent à la fois aux mesures d'atténuation des émissions des GES et d'adaptation au changement climatique. Elle est également en phase avec la Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI) - Niger 2035, notamment avec son objectif 4 « Dynamisation et modernisation du monde rural ». Elle prend aussi appui sur le Cadre Stratégique de Gestion Durable des Terres (CS-GDT) et son Plan d'investissement 2015 – 2029.

À côté des initiatives nationales, le Niger est partie prenante dans une grande initiative continentale sur la lutte contre le changement climatique. En effet, il y a lieu de noter qu'en marge de la COP-22 tenue à Marrakech au Maroc en novembre 2016, un Sommet Africain de l'Action en faveur d'une co-émergence continentale a décidé de la création de trois Commissions Climat dédiées respectivement à la Région du Sahel, à la Région du Bassin du Congo et aux États insulaires. Après l'endossement de cette initiative par la 28ème Session de l'Assemblée de l'Union Africaine (UA), en janvier 2017, ces trois commissions ont été officiellement créées. Celles de la Région Sahel a été placée sous la présidence de la République du Niger et chargée de piloter le processus d'élaboration d'un Plan d'Investissements Climat pour la Région du Sahel (PIC-RS). Ce dernier couvre la période 2018-2030 et constitue un Plan stratégique d'Investissement à long terme pour la Région du Sahel. Il vise à soutenir et à promouvoir la coopération régionale et internationale en vue de la mobilisation d'une action climatique plus forte et plus ambitieuse de la part de toutes les parties prenantes. La CDN du Niger s'inscrit donc dans la lignée des documents stratégiques régionaux et s'intègre également dans les Objectifs du Développement Durable (ODD), notamment l'ODD 13 – « Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions ».

À travers l'Accord de Paris les pays développés se sont engagés à apporter une aide financière et un soutien en renforcement des capacités aux pays en développement, notamment les plus vulnérables, en raison des volumes importants de financement nécessaire pour une lutte efficace contre le changement climatique. Dans cette perspective, le NDC Partnership qui avait déjà officiellement lancé le Paquet d'amélioration de l'action climatique (Climate Action Enhancement Package - CAEP) en septembre 2019 propose aux pays en développement un soutien ciblé et rapide afin d'améliorer la qualité, d'augmenter l'ambition et d'actualiser et mettre en œuvre leurs CDN. C'est dans ce contexte que le Niger a conduit déjà plusieurs activités financées par différents partenaires internationaux pour soutenir l'actualisation de sa CDN et demandé à la Banque Mondiale de faciliter la coordination de l'appui des bailleurs de fonds parties prenantes à ces processus.

L'élaboration du Plan de Partenariat et du présent Plan d'Investissement, avec à l'appui du NDC Partnership, permet l'opérationnalisation de la CDN révisée et appelle à la mobilisation de l'ensemble des acteurs nationaux et des Partenaires Techniques et financiers du pays afin de soutenir les objectifs fixés.

1.2. Objectifs et résultats attendus

Le Plan d'Investissement du Niger, qui s'adosse au Plan de Partenariat, a vocation à mobiliser des financements pour la mise en œuvre des ambitions du pays en matière de sécurité alimentaire, de lutte contre la pauvreté et de réduction d'émissions de gaz à effet de serre.

Il s'agit d'un document de plaidoyer qui vise à faciliter le financement de projets et programmes sectoriels qui permettront au Niger d'améliorer les conditions de vie des populations les plus vulnérables par une meilleure adaptation aux effets néfastes des changements climatiques et une stratégie de développement sobre en carbone et la croissance verte.

Le Plan d'Investissement est un outil qui doit concourir à l'atteinte des engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris en renforçant la planification et le suivi de la mise en œuvre de la CDN de 2021, notamment en permettant un marquage spécifique des programmes et projets permettant l'atteinte des objectifs.

Au terme de la mise en œuvre du Plan d'Investissement, il est attendu :

- Une mobilisation de financement plus efficace pour la mise en œuvre des activités prévues dans le cadre de la CDN ;
- Une meilleure planification et mise en œuvre, ainsi qu'un suivi efficace des projets et programmes directement intégrés à la CDN, et marqués comme tels ;
- Plus de transparence sur le degré de financement des projets et programmes.

1.3. Méthodologie pour l'élaboration du Plan d'investissement

Dans un premier temps, la documentation pertinente sur les stratégies et politiques nationales et sectorielles a été exploitées, notamment les documents de référence pour la planification du développement au Niger tels que :

- La Stratégie de Développement Durable et de Croissance Inclusive (SDDCI, 2035) ;
- Le Plan de Développement Économique et Social - PDES 2017-2021 ;
- La stratégie de l'Initiative « Les Nigériens nourrissent les Nigériens » (I3N) ;
- La politique nationale en matière de changement climatique ;
- La Stratégie et le Plan National d'Adaptation face aux changements climatiques dans le secteur Agricole ;
- Les initiatives définies au niveau national (programmes et projets ayant une composante climat) et régional (PIC-RS et celui de l'Autorité du Bassin du Niger – ABN) ;
- Les notes conceptuelles du Conseil National de l'Environnement pour un Développement Durable (CNEDD) relatives aux Fonds pour le Climat ;
- Les conclusions préliminaires, en termes d'orientations générales, du comité chargé de la révision en cours de la CDN.

De même, des documents méthodologiques et ceux sur des retours d'expériences d'autres pays ont été obtenus des personnes ressources au sein du NDC Partnership et ont permis de cadrer le contenu et la trame des différents documents à produire (Accès à la bibliothèque partagée du NDC Partnership).

La démarche globale a été placée sous la supervision d'un comité de pilotage composé de l'ensemble des membres du sous-comité technique restreint intégré au grand Comité National chargé de la révision et du renforcement de la CDN en y associant des Ministères et autres institutions clés concernés par les enjeux des changements climatiques ainsi que des partenaires techniques et financiers (PTF) ayant manifesté leur volonté d'y prendre part.

Le travail de constitution des premiers chapitres du PI, éléments de contexte et liens avec les documents stratégiques s'est construit autour de l'étude des diverses sources bibliographiques précitées et des entretiens semi-directifs conduits dans le cadre de l'élaboration de l'Etat des lieux du niveau de réalisation des engagements de la CDN de 2015 auprès des différentes instances gouvernementales

et des principaux PTF. Un atelier de travail a été organisé le 24 juin 2021, afin de collecter les données complémentaires relatives aux programmes prioritaires, aux mécanismes de financement de la CDN et aux mesures d'accompagnement à prévoir.

2. Enjeux majeurs du CC au Niger

Les effets futurs du réchauffement climatique au Niger dépendent des scénarios d'émissions de GES considérés. Les principales conclusions des projections actuellement disponibles à long terme (horizon 2080) indiquent :

- Une hausse de la température moyenne de l'air entre 2,0 et 4,6 °C, ce qui se traduirait par près de 300 journées très chaudes (température maximale supérieure à 35 °C) par an, ainsi qu'une augmentation des températures la nuit ;
- Une hausse probable des précipitations annuelles, relativement réduite (moins de 29 mm), et une augmentation de la fréquence des épisodes de fortes précipitations (autour de 9 jours par an en moyenne), particulièrement forte dans l'Est et le Nord-Est du pays ;
- Une Évapotranspiration potentielle augmentée, pouvant atteindre 2,45 fois sa valeur actuelle d'ici 2080 dans le pire scénario.

L'économie du pays est principalement basée sur l'agriculture et l'élevage. En effet, près de 84% de la population dépend des ressources naturelles pour sa subsistance. Le secteur rural (agriculture, élevage, forêts et pêche) représente 44% du Produit Intérieur Brut et emploie 90% de la population active. Toutefois, les superficies disponibles pour la production végétale ne représentent que 12 % de la surface totale du pays et les sols sont généralement pauvres et très sensibles à l'érosion hydrique et éolienne. L'agriculture dépend de taux de précipitations saisonniers limités rendant ainsi le secteur particulièrement vulnérable aux effets du changement climatique.

Les effets du réchauffement climatique sont, par ailleurs, déjà ressentis par la population nigérienne et ont de graves conséquences : perturbation temporelle et spatiale des régimes hydrologiques, importante dégradation des terres, invasion de ravageurs, appauvrissement de la biodiversité et des ressources naturelles (Gouvernement du Niger, 2012).

Ces évolutions augmentent considérablement l'insécurité alimentaire, provoquent des migrations et parfois même des conflits pour l'accès aux ressources naturelles et ont de nombreux impacts négatifs sur tous les secteurs socio-économiques du pays, (Gouvernement du Niger, 2012) tels que :

- Ressources en eau (Ministère de l'Hydraulique et de l'assainissement, 2017) : baisse générale des débits des cours d'eau ; diminution de la disponibilité de la ressource ; faible recharge des nappes phréatiques ; tendance à l'assèchement et à l'envasement des réserves d'eau ; inondations et aggravation du processus d'érosion ;
- Agriculture (Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable - MESUDD, 2020) : déclin de la production agricole qui conduira à un déficit alimentaire chronique d'ici 2030 ; exacerbation des conflits fonciers ; exode rural ; augmentation de la pauvreté rurale ; diminution de la contribution de l'agriculture au PIB et à l'emploi ;
- Santé : accentuation des maladies sensibles au climat, telles que la rougeole, le paludisme, la méningite et certaines maladies respiratoires ;
- Transport (Ministère de l'Équipement et Ministère des Transports, 2018) : modification des flux ; surcharge possible en périphérie urbaine ; accélération de la détérioration des routes en raison de conditions météorologiques extrêmes telles que les inondations.

3. Présentation de la CDN

3.1. Base de référence : CDN 2015

3.1.1. Principes directeurs et orientation stratégique

La CDN de 2015, au-delà de la volonté de contribuer à la réduction des émissions mondiales de GES (objectif 2°C à l'horizon 2050), regroupe divers objectifs qui reflètent la volonté de conjuguer protection de l'environnement et amélioration de vie des populations :

- Assurer la sécurité alimentaire ;
- Lutter contre la pauvreté ;
- Promouvoir la gestion rationnelle des ressources naturelles ;
- Développer une stratégie de développement sobre en carbone et la croissance verte ;
- Renforcer la résilience des populations et des écosystèmes agro-sylvo-pastoraux.

Un accent fort est mis sur l'Adaptation, en privilégiant les actions à co-bénéfices fort pour l'atténuation des effets du changement climatique. Ces efforts d'atténuation vont également de pair avec le développement de l'accès à l'Energie, en privilégiant les énergies renouvelables, durables et propres.

Les engagements du Niger sont soumis à une conditionnalité forte, et le gouvernement a souhaité mobiliser l'appui de la coopération internationale et de la finance Climat pour la mise en œuvre des activités prévues dans le cadre de cette première CDN.

Il faut bien noter que, selon les autorités elles-mêmes, il semble que le processus d'élaboration ait été réalisé sur une période trop courte, n'ayant pas permis la prise en considération des analyses et propositions de chaque groupe d'acteurs. Cela a eu pour conséquence un manque d'ambition et de précision dans les orientations données et un manque d'appropriation du document CDN parmi les acteurs du secteur.

3.1.2. Cadre juridique et institutionnel

Le ME-LCD est responsable de la mise en œuvre des politiques et stratégies sectorielles dans le domaine de l'environnement. Il est responsable de la coordination et le suivi de la politique nationale en matière d'environnement et de développement durable. À ce titre le ME-LCD a conduit l'exercice de la préparation de la première CDN du Niger et conduit actuellement le processus de révision de ladite CDN. Les deux processus sont conduits à travers une démarche méthodologique basée sur une approche participative et inclusive permettant la mise en cohérence des priorités d'investissement contenues dans les divers documents de stratégies et plans d'actions dont la mise en œuvre est coordonnée par d'autres institutions.

Au plan de la mise en œuvre des actions découlant de la CDN, le ME-LCD assure la coordination, le leadership, la maîtrise d'ouvrage du CS-GDT et l'animation d'un cadre de dialogue entre les acteurs de la GDT.

Au niveau transversal, le CNEDD, placé sous la tutelle du Cabinet du Premier Ministre et composé des représentants de l'État (1/3) et de la Société Civile (2/3) est chargé également d'assurer le suivi des Conventions de Rio et des engagements nationaux relatifs. Pour davantage affirmer sa responsabilité dans le domaine des changements climatiques à tous les niveaux, le décret N° 2011- 057/ PCSRD/PM pris le 27 Janvier 2011 a apporté des modifications et complété le décret N° 2000-072/PRN/PM du 4 Août 2000 portant création, attributions et composition du CNEDD en ajoutant comme autres attributions du CNEDD celles de (i) veiller à l'intégration de la dimension « changements climatiques » et de l'adaptation dans les politiques, stratégies et programmes de développement et (ii) d'avoir la charge de la gouvernance climatique et de l'administration de tous les fonds liés aux changements climatiques et à l'adaptation. Dans cette logique le secrétariat exécutif du CNEDD est l'Institution reconnue pour être l'Autorité Nationale Désignée (AND) auprès du FVC.

Le MESUDD et le CNEDD sont donc deux institutions qui ont l'obligation de collaborer étroitement en vue d'une mise en œuvre harmonieuse des politiques et stratégies adoptées dans le domaine du changement climatique.

3.1.3. Atténuation et Adaptation

L'économie nigérienne est largement dépendante de l'Agriculture / Élevage et des ressources naturelles (bois-énergie, bois d'œuvre, etc.). De ce fait, les préoccupations nationales sont focalisées sur les questions liées à la fois à l'Adaptation, particulièrement dans le secteur AFOLU et sur les questions liées à l'Atténuation, principalement dans le même secteur AFOLU, puis dans le secteur de l'Énergie (Transport, Résidentiel et Industries énergétiques). Il s'agit principalement d'assurer les bases de la sécurité alimentaire et de la lutte contre la pauvreté (préservation des actifs des ménages), de promouvoir la gestion rationnelle des ressources naturelles, de renforcer la résilience des populations et des écosystèmes agro-sylvo-pastoraux et de contribuer à la réduction des émissions mondiales de GES par la promotion d'une stratégie de développement sobre en carbone. La recherche de co-bénéfices forts, intégrant Atténuation et Adaptation, ont constitué le socle de la CDN de première génération du Niger.

Pour les mesures d'Atténuation la CDN de 2015 prévoit, pour le secteur AFOLU, la mise à l'échelle sur l'ensemble des zones agroécologiques des bonnes pratiques de gestion durable des terres (GDT) consignées par le Cadre Stratégique de Gestion Durable des Terres (CS-GDT) adopté en 2014, en vue d'augmenter la résilience des écosystèmes et des ménages, et de séquestrer le carbone. Mais il faut souligner que la mise à l'échelle des bonnes pratiques de GDT concerne à la fois des mesures d'atténuation et d'adaptation, elles constituent donc des actions à co-bénéfice.

Dans le secteur de l'énergie il s'agit de faciliter l'accès à une énergie bon marché, durable et propre ainsi que l'accès aux services énergétiques modernes pour tous en 2030. Les options d'atténuation dans ce secteur concernent la gestion du sous-secteur 'Résidentiel', par l'électrification rurale, l'économie du bois-énergie et sa substitution ; le sous-secteur Transport par la baisse de ses consommations spécifiques ; la gestion des secteurs « Demande, Transformation et Vulgarisation des Énergies Renouvelables » par l'amélioration de l'efficacité énergétique des filières et la promotion du solaire photovoltaïque pour le pompage et l'électrification.

Dans le domaine de l'Adaptation qui est considéré comme relevant de l'urgence, le Niger privilégie les actions à co-bénéfices forts.

Les priorités nationales relatives au secteur AFOLU portent sur l'amélioration de la résilience des sous-secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la foresterie, ainsi que sur les ressources en eau, la pêche, la faune, la santé, le renforcement des capacités des acteurs. La stratégie est basée sur la vision d'une agriculture climato-intelligente (AIC) adoptée par tous à l'horizon 2030. Les techniques d'AIC doivent prendre en compte la valorisation de l'information climatique, l'alerte précoce, la gestion des risques et catastrophes, l'assurance indicelle agricole climatique et l'intégration de la dimension « changement climatique » dans la planification locale, régionale et nationale.

La stratégie nationale est également basée sur un certain nombre de mesures pour une utilisation durable des ressources naturelles. Les objectifs chiffrés sont les suivants :

- Application de l'ensemble des techniques retenues par le CS-GDT adopté en 2014 ;
- Restauration des terres agro-sylvo-pastorales portant sur 1 030 000 ha. ;
- Développement de la Régénération Naturelle Assistée (RNA) sur 1100 000 ha ;
- Fixation des dunes sur 550 000 ha ;
- Aménagement des forêts naturelles sur 2 220 000 ha ;
- Confection de Haies-vives sur 145 000 km ;
- Plantations d'espèces à usages multiples sur 750 000 ha ;
- Plantations de Moringa oleifera sur 125 000 ha ;
- Ensemencement des parcours pastoraux sur 304 500 ha ;
- Développement de la Foresterie privée sur 75 000 ha.

3.2. CDN en cours de révision

3.2.1. Méthodologie et état d'avancement

Membre du NDC Partnership depuis 2018, le Niger bénéficie à ce titre d'un appui technique pour la révision de sa CDN au travers de l'initiative CAEP. La révision du document et sa déclinaison en plans de mise en œuvre (Plans de partenariat et d'investissement, SSE, etc.) sont coordonnées par le ME-LCD (anciennement MESUDD) et appuyée par le Comité National chargé de la révision et du renforcement de la CDN créé par Arrêté n°0155/ME/SU/DD/SG du 31 Août 2020.

Le processus de révision a démarré en 2020 et prévoit la soumission de la CDN révisé à la fin du deuxième trimestre 2021. Les Plans de partenariat et d'investissement sont également attendus à cette échéance. Le SSE concernant le volet adaptation est toujours en développement, cependant, il est en bonne voie et des livrables intermédiaires ont été validés par le comité de révision en mai 2021. Afin de satisfaire au calendrier international, l'élaboration des plans de mise en œuvre se fait donc de façon concomitante à la révision du document de la CDN. Ils devront donc être revus une fois la CDN révisée.

La révision de la CDN doit permettre de i) faire un état des lieux de la mise en œuvre des engagements de 2015, ii) rehausser les ambitions du Niger en matière d'adaptation et d'atténuation sur la base de nouvelles estimations des émissions pour les secteurs clés (AFAT et Energie) et sur de nouvelles projections climatiques. L'année de référence retenue pour l'évaluation des GES est l'année 2014, également référence pour l'élaboration de la quatrième communication nationale.

Sept PTF appuient le Niger dans ce processus (CAEP, 2020) :

- La Banque Mondiale prend en charge l'élaboration des PP et PI et assure la coordination des interventions des autres PTF ;
- Le PNUD à travers son initiative « UNDP Climate Promise » apporte son soutien au processus de révision, avec notamment le renforcement des capacités des institutions et des mécanismes de coordination de la CDN, l'organisation de campagnes de sensibilisation et d'information des parties prenantes, la révision des objectifs inscrits dans la CDN, la mise en place d'un système national de suivi-évaluation pour le volet atténuation, la rédaction du document CDN, etc.
- L'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) participe à l'élaboration d'une stratégie intersectorielle de mise en œuvre de la CDN et des stratégies des secteurs Energie, Agriculture et Communication assorties de leurs plans d'action ;
- L'Agence Internationale de l'Energie Renouvelable (IRENA) appuie la mise en place d'un système de collecte des données sur les émissions de GES du secteur de l'énergie et le développement d'une feuille de route du secteur électrique en partenariat avec le Ministère de l'Energie ;
- La Belgique appuie le gouvernement dans la prise en compte des émissions de GES du secteur privé pour le secteur Energie : organisation de la transmission régulière de données fiables et précises pour le calcul des émissions et la fixation des objectifs, systématisation de la collecte, du stockage et de la maintenance des données sur les émissions, etc. ;
- L'AFD au travers de la « Facilité Adapt'Action » soutient le Niger dans la mise en place du système de suivi-évaluation de la CDN pour le volet adaptation ;
- Le Fonds d'Equipement des Nations Unies (FENU) se charge de la réalisation des études de vulnérabilité des principaux secteurs dans les communes, afin de proposer des mesures d'adaptation adéquates basées sur la performance.

L'approche méthodologique choisie pour cette révision se veut participative et inclusive. Chacun des produits des différentes activités prévues dans le cadre de la révision de la CDN est validé par les parties prenantes institutionnelles au fur et à mesure de leur élaboration.

A la fin juin 2021, les missions de définition des indicateurs de suivi de la CDN aussi bien pour l'adaptation que pour l'atténuation financées par l'AFD d'une part et le PNUD d'autre part, sont en cours et bien avancées.

3.2.2. CDN 2021 - Secteurs prioritaires

Prenant bien en compte les exigences de l'Accord de Paris de procéder à un rehaussement des ambitions à chaque nouvelle CDN, le Niger est en cours d'élaboration des nouveaux objectifs. Ceux-ci n'ont à ce stade (fin juin 2021) pas encore été validés.

Cependant, il est d'ores et déjà possible de dire que les secteurs prioritaires restent a priori les mêmes que pour la CDN de 2015, à savoir AFOLU et Energie. Un accent fort a notamment été mis sur la large diffusion des pratiques d'AIC et de gestion durable des terres, notamment la régénération naturelle assistée (RNA) (Comité National Chargé de la révision et du renforcement de la CDN du Niger, 2021).

Une attention particulière a également été portée à l'articulation de ces objectifs avec les autres cadres stratégiques nationaux, notamment la SDDCI-Niger 2035, la Stratégie I3N, la SPN2A, la SNAE 2035, SNPA/CC, SDDEL, 2035 et le PNEDD.

Il apparaît clair également que ces objectifs devront s'inscrire dans les cadres stratégiques à l'échelle régionale, notamment le PIC RS.

4. Cohérence du PI de la CDN avec les référentiels de développement

4.1. Stratégies et Plans nationaux de référence

Les plans nationaux de référence sont de deux types, généraux et sectoriels. Deux documents cadres nationaux s'inscrivent dans le même horizon de projection que la CDN révisée et donc du PI : il s'agit de la SDDCI-Niger 2035 et de la Stratégie I3N. Ces deux stratégies, par leur caractère multi-dimensionnel, chapotent l'ensemble des stratégies sectorielles et orientations stratégiques prises par les instances gouvernementales.

Plus précisément, la Stratégie I3N touche divers secteurs comme l'eau et l'assainissement, la promotion de la femme et des jeunes, le développement social (développement communautaire), le commerce, l'industrie, l'énergie, le transport, l'aménagement du territoire, l'environnement, la décentralisation, la formation, etc. (I3N, 2012).

La SDDCI prévoit quant à elle, six axes stratégiques : 1) sécurité du territoire ; 2) Modernisation de l'Etat ; 3) Développement du capital humain ; 4) Dynamisation et modernisation du monde rural ; 5) Développement d'un secteur privé dynamique ; et 6) Transition démographique (SDDCI, 2017).

Autant de secteurs couverts par la CDN et les programmes et projets présentés dans le présent PI.

Au niveau sectoriel, pour le secteur AFAT, trois documents sont particulièrement importants : Il s'agit de la SPN2A (2020-2035) pour l'adaptation du secteur agricole, de la SDDEL (2013-2035) pour le secteur de l'élevage, et du CS-GDT (2015-2029) pour l'UTCAFT.

Concernant le secteur Energie, deux documents ont été adoptés en 2018 relativement à l'accès à l'électricité : il s'agit du Document de politique nationale de l'électricité (DPNE) et de la Stratégie nationale d'accès à l'électricité (SNAE) à horizon 2035. Ces documents prévoient notamment : 1) l'électrification du territoire pour faire de l'électricité le moteur du développement durable ; 2) le développement de la production nationale d'électricité avec l'exportation en perspective ; 3) la promotion du secteur privé et 4) l'adaptation et Renforcement du Cadre réglementaire et institutionnel. De ces objectifs découlent directement les projets d'installation de centrales génératrices d'électricité mentionnés dans ce PI.

En ce qui concerne les énergies renouvelables, le PANER (2015-2020/2030) prévoit également la mise en œuvre de projet de développement, notamment solaire. Enfin, la Stratégie Nationale des Transports (SNT 2017-2025) prévoit les différents investissements en matière d'amélioration et d'adaptation des transports.

4.2. Cohérence avec les référentiels au niveau national

4.2.1. Lien entre PI de la CDN et le PP

Le Plan de partenariat du Niger est structuré en fonction des deux secteurs stratégiques retenus par la CDN Révisée, eux-mêmes segmentés en sous-secteurs :

- Energie - quatre sous-secteurs : Résidentiel, transport, énergies renouvelables et efficacité énergétique)
- AFAT / AFOLU - trois sous-secteurs : Agriculture, Elevage et UTCAFT.

Pour chacun des sous-secteurs, des objectifs et résultats attendus ont été proposés par l'équipe de consultants sur la base des documents stratégiques cités plus haut, et un portefeuille de projets et d'activités en cours de mise en œuvre (donc déjà financés) et en recherche de financement.

Des enjeux transverses ont également été identifiées, il s'agit : 1) d'accompagner la gouvernance institutionnelle ; 2) de renforcer l'intégration des enjeux de changement climatique dans les politiques publiques ; 3) de renforcer les capacités des acteurs et soutenir le transfert des technologies associées aux enjeux de changement climatique ; 4) d'assurer la mobilisation des financements et enfin, 5) de communiquer sur les enjeux du changement climatique et sur la CDN.

4.2.2. Lien entre PI de la CDN et la SPN2A

La mise en œuvre de la SPN2A est déclinée sous forme de plans d'investissements quinquennaux structurés selon une approche par programmes et sous-programmes basés sur les six axes : 1) Préservation des ressources naturelles et gestion durable des agroécosystèmes ; 2) Développement de systèmes agro-sylvo-pastoraux intelligents face au climat ; 3) Développement des fonctions support de l'agriculture pour appuyer la transition des exploitations vers l'agriculture intelligente face au climat ; 4) Développement de chaînes de valeur intelligentes face au climat ; 5) Renforcement de la résilience des producteurs face aux chocs d'origine climatique, économique et écologique ; 6) Intégration de l'adaptation face au climat dans la planification et la mise en œuvre du développement du secteur AFOLU.

A ce stade, le PI pour la période 2020-2025 n'a pas encore été finalisé. Cependant, il devra y avoir une profonde synergie entre le PI de la CDN, et le PI sectoriel de la SPN2A.

4.2.3. Lien entre PI de la CDN et le CS-GDT

Le CS-GDT repose sur une approche transversale visant à 1) créer un cadre de mobilisation des ressources financières pour la GDT au Niger ; 2) assurer la durabilité de la base productive de l'Agriculture (eau, terre, végétation, faune) en mettant l'accent sur la gestion durable des écosystèmes ; 3) accroître les productions forestières ; 4) renforcer les capacités de tous les acteurs ; 5) mettre en place un système de suivi-évaluation et d'une base de données GDT dédiée afin de mesurer l'impact de la GDT et diffuser l'information pertinente pour soutenir l'amplification de la GDT au Niger et à l'échelle régionale et sous régionale. La mise en œuvre du CS-GDT repose donc sur la création des conditions techniques, institutionnelles et juridiques d'une dynamique pérenne autour du développement de filières forestières et agricoles avec comme principe directeur la gestion durable des terres. Le plan d'Investissement correspondant à la mise en œuvre du CS-GDT prévoit la mobilisation sur la période 2020-2024 de 476 139 833 FCFA.

4.2.4. Lien entre PI de la CDN et le Programme Pays du Fonds Vert Climat

Le Secrétariat Exécutif / CNEDD, à travers le Projet d'Actions Communautaires pour la Résilience Climatique (PACRC), a mise en œuvre fin 2020 un processus d'élaboration de Notes Conceptuelles de Projets/Programmes, relativement aux secteurs de l'Agriculture, l'Environnement, Ressources en Eau,

l'Energie, la Santé, les Transports/Equipement et l'Elevage/GMV à soumettre aux mécanismes internationaux de financements climatiques, dont le Fond Vert pour le Climat (FVC) fait partie.

Ces projets et programmes sont repris dans le Plan d'Investissement, mais il faut noter que leur financement n'est pas encore assuré. D'autres projets sont par ailleurs déjà financés par le FVC et prévus pour les prochaines années, également repris dans le PP et PI.

4.3. Cohérence avec les ODD

Le Plan d'investissement de la CDN est en phase avec la mise en œuvre des ODD du Niger. Parmi les 17 ODD, sept sont priorisés par le gouvernement du Niger. Il s'agit des ODD :

- ODD 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable
- ODD 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
- ODD 11 : Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables
- ODD 12 : Établir des modes de consommation et de productions durables
- ODD 13 : Lutte contre les changements climatiques
- ODD 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité
- ODD 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

Cette priorisation est en phase avec l'accent fort mis sur la gestion durable des terres, la sécurité alimentaire et l'accès universel à l'énergie durable dans la CDN, ainsi que dans les plans nationaux tels que la SDDCI, ou la stratégie I3N.

5. Projets / programmes prioritaires du PI

→ Les projets et programmes présentés ci-dessous sont issus des notes conceptuelles présentées au Fond Vert pour le Climat (FVC)

Programme de développement des outils d'aide à la décision et des options durables d'intensification de la production agropastorale pour améliorer l'alimentation, la nutrition et l'accès au marché des communautés rurales démunies au Niger	
Institution chef de file	CNEDD
Structure nationale de mise en œuvre	Ministère de l'agriculture et de l'élevage
Secteur d'intervention	Agriculture, élevage, forêt
Période de mise en œuvre	Juin 2021 – Juin 2026
Ancrage national	CDN
Justification	La hausse des températures associée à une variabilité accrue des précipitations entraîne des dysfonctionnements des saisons agricoles, des perturbations des cycles biologiques des cultures et une détérioration des productions agricoles et pastorales.
Objectifs	Contribuer de manière durable à la satisfaction des besoins alimentaires et nutritionnels pour réduire la pauvreté des communautés rurales à travers la fourniture d'outils d'aide à la décision et l'amélioration de la productivité et production agricole.
Composantes	C1. Renforcer les capacités des acteurs à l'utilisation des informations et services climatiques.

Plan d'Investissement pour la mise en œuvre de la CDN du Niger – Version intermédiaire

	<p>C2. Accroître la productivité et la production des bases productives de l'agriculture à travers des actions de la GDT.</p> <p>C3. Améliorer l'accès à l'alimentation, la nutrition et de renforcer la résilience des communautés rurales.</p> <p>C4. Améliorer les capacités de prévention, de gestion des crises et de coordination des activités du projet.</p>
Zone d'intervention	A priori, les zones agro écologiques comprenant les 16 départements suivant sujets d'une vulnérabilité chronique seront privilégiées : Ouallam, Téra et Filingué (Région de Tillabéri), Tchintabaraden, Abalak, Keita, Bouza, Illéla (Région de Tahoua), Mavahi, Dakoro (Région de Maradi), Gouré, Tanout (Région de Zinder), N'Guigmi, Mainé Soroa, Diffa (Région de Diffa) et Tchirozérine, Arlit (Région d'Agadez). Des critères plus spécifiques seront établis pour déterminer les zones définitives d'intervention du projet.
Impacts attendus	Adaptation : renforcement des capacités d'adaptation des producteurs Atténuation : 191 866 tonnes d'éqCO ₂ évitées sur la durée du programme, soit en moyenne 47 966 tonnes par an
Bénéficiaires	Producteurs en insécurité alimentaire et nutritionnelle et vulnérables face aux aléas climatiques. 5 millions de bénéficiaires directs. 15 millions de bénéficiaires indirects
Disponibilité de documents	Note conceptuelle de Programme FVC
Coût total	282,58 Millions USD
Partenaires financiers annoncés et montants	Etat Nigérien : 11,30 Millions USD
Etat de financement actuel attendu	Montant FVC requis : 254,33 Millions USD par Subvention Co-financement - secteur privé : 8,47 Millions USD - bénéficiaires : 2,82 Millions USD

Projet d'amélioration des interactions entre l'Élevage, l'agriculture et la forêt pour l'adaptation dans le cadre de la Grande Muraille Verte (GMV) du Niger	
Institution chef de file	CNEDD
Structure nationale de mise en œuvre	Ministère de l'agriculture et de l'élevage
Secteur d'intervention	Accès et production d'énergie / Forêt et territoire / Sécurité alimentaire / Ecosystèmes
Période de mise en œuvre	Juin 2021 – Juillet 2023
Ancrage national	SDDCI Niger 2035 - Axe 4 : « Dynamisation et modernisation du monde rural »
Justification	Le projet Readiness du FVC est proposé ici pour entreprendre une analyse poussée et un processus multipartite approfondi des parties prenantes dans les zones d'intervention ciblées de la Grande Muraille Verte
Objectifs	Contribuer à la formulation d'un programme d'amélioration des interactions entre l'élevage, l'agriculture et la foresterie dans le cadre de la GMV du Niger
Composantes	<p>C1 : Approfondir l'analyse de base et l'évaluation stratégique du potentiel d'adaptation et d'atténuation dans la zone géographique écologiquement prioritaire de la GMV.</p> <p>C2 : Inciter le secteur privé national et international dans la mobilisation des ressources, à l'appui des options d'intervention d'adaptation et d'atténuation (notamment par le biais de la valorisation).</p> <p>C3 : Améliorer les capacités de suivi (système de suivi complet pour la GMV qui intègre des indicateurs basés sur le changement climatique) et de coordination des activités du projet.</p>
Zone d'intervention	Zones agropastorales les plus vulnérables identifiées dans les différentes zones climatiques choisies sur la base de la fréquence des occurrences de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, considéré comme un repère de vulnérabilité au CC
Impacts attendus	Adaptation : Renforcement des compétences - diffusion de techniques de GDT sensibles au climat, rationalisation et planification de l'occupation des sols, etc

	Atténuation : Les études prévues dans le cadre du programme permettront de calculer le tonnage en CO2 évité ou séquestré
Bénéficiaires	Communautés locales de la zone d'intervention de la GMV
Disponibilité de documents	Note conceptuelle de Programme FVC
Coût total	9,07 Millions USD
Partenaires financiers annoncés et montants	/
Etat de financement actuel attendu	Montant FVC requis : 9,07 Millions USD par Subvention

Programme de résilience et d'amélioration de la sécurité énergétique nationale basé sur la fourniture de services énergétiques adaptés et durables au Niger	
Institution chef de file	CNEDD
Structure nationale de mise en œuvre	Ministère de l'énergie
Secteur d'intervention	Accès et production d'énergie / bâtiment, ville, industrie et appareil / sécurité alimentaire / écosystèmes
Période de mise en œuvre	Juin 2021 – Juin 2026
Ancrage national	Plan d'Action National des Énergies Renouvelables (PANER) - contribue à l'émergence d'un développement énergétique sobre en carbone et contribue au mix électrique à base des énergies renouvelables. Initiative mondiale (SEforALL, 2030)
Justification	Le secteur de l'énergie au Niger est assujéti à plusieurs risques majeurs à savoir : les inondations ; vents violents ; les températures extrêmes ; le vent de sable et la sécheresse (CNEDD, 2015).
Objectif général	Contribuer à réduire la pauvreté des ménages vulnérables par l'approvisionnement en énergies des villes et des campagnes qui sécurise une gestion durable des ressources naturelles et de la biodiversité, tout en garantissant un coût accessible
Composantes / Objectifs spécifiques	C1 : Améliorer l'efficacité énergétique et l'accès à l'énergie propre visant notamment à réduire les émissions de GES par la diminution de la pression sur les ressources végétales C2 : Améliorer les performances des services à travers l'approvisionnement propre et efficace de l'énergie dans les secteurs de l'hydraulique (eau potable), de l'agriculture (systèmes d'irrigation) et des activités de transformation des produits agro-sylvo-pastoraux pour renforcer la résilience des petits producteurs C3 : Renforcer les mesures incitatives et un plaidoyer vigoureux pour l'adoption des technologies améliorées et d'équipements adéquats en matière d'énergie C4 : Améliorer la gouvernance du secteur de l'énergie et la coordination des activités du programme
Zone d'intervention	
Impacts attendus	Adaptation & Atténuation : L'utilisation de l'énergie solaire, du GPL, du charbon minéral et la promotion des foyers améliorés, diminuent la pression sur le couvert végétal. Cela augmentera davantage le potentiel de séquestration. De plus l'utilisation de l'énergie solaire à travers l'irrigation, les unités de production agro-sylvo-pastoraux et l'électrification va engendrer des co-bénéfices en matière d'atténuation. Tonnes d'éqCO ₂ évitées par an : en moyenne 30 000 tonnes par an.
Bénéficiaires	Collectivités territoriales
Disponibilité de documents	Note conceptuelle de Programme FVC
Coût total	349,63 Millions USD

Plan d'Investissement pour la mise en œuvre de la CDN du Niger – Version intermédiaire

Partenaires financiers annoncés et montant	Etat Nigérien : 13,99 Millions USD
Etat de financement actuel attendu	Montant FVC requis : 314,67 Millions USD Co-financement - collectivités : 6,99 Millions USD - secteur privé : 10,49 Millions USD - bénéficiaires : 3,50 Millions USD

Programme de résilience au changement climatique et de Gestion Durable des Terres (GDT) sensible au climat au Niger	
Institution chef de file	CNEDD
Structure nationale de mise en œuvre	Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable
Secteur d'intervention	Agriculture, Forêt, Ecosystèmes, Sécurité alimentaire
Période de mise en œuvre	Juin 2021 – Juin 2026
Ancrage national	La Politique Nationale en Matière D'environnement et de Développement Durable (PNEDD, 2016) concrétisant les engagements du Niger notamment lors du Sommet de la COP 21 tenu à Paris en 2015
Justification	Le programme aura de grands avantages environnementaux car il peut sauver 500 000 hectares de forêt, de pâturages, de zones dégradées au terme des interventions. La préservation de ces zones se traduira par une biodiversité préservée et/ou améliorée et une meilleure résilience de la base de production. La fixation des sols et zones dénudées devrait également arrêter ou ralentir la désertification et préserver les biotopes présents des espèces locales. En outre, une moindre utilisation des engrais chimiques permettra également de préserver la qualité de l'eau, des sols et la santé environnementale des écosystèmes ainsi que la santé humaine.
Objectif général	Contribuer au développement socio-économique et culturel du Niger à travers la préservation et la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles et le renforcement des mesures d'adaptation aux effets négatifs du changement climatique afin d'assurer à long terme la sécurité alimentaire des nigériens et d'améliorer leur cadre de vie.
Composantes / Objectifs spécifiques	C1 : Assurer la durabilité de la base productive des systèmes de production (eau, terre, végétation, faune) basée sur le développement de systèmes agro-sylvo-pastoraux intelligents face au climat. C2 : Renforcer les connaissances nationales sur le climat, la planification de l'adaptation face au climat dans le secteur AFOLU et la résilience des producteurs face aux chocs. C3 : Améliorer la coordination, le suivi évaluation et la capitalisation du programme.
Zone d'intervention	Zones les plus vulnérables faisant face à des dégradations poussées des terres accentuant ainsi l'insécurité alimentaire du fait de la baisse des rendements, de l'appauvrissement des pâturages, de la destruction des espaces forestiers et de la perte de récoltes de produits forestiers non ligneux. Des critères plus spécifiques seront établis pour déterminer les zones définitives d'intervention du programme. D'ores et déjà, le projet concernera les huit (08) régions du pays.
Impacts attendus	Adaptation et Atténuation : Le carbone sera séquestré grâce à la RNA, aux activités de reboisement, de réhabilitation des sols dégradés, d'ensemencement des aires de pâturages, de fixation des sols par des activités de lutte antiérosives, de diminution des coupes, d'utilisation de fertilisants biologiques. Nombre de tonnes éq-CO2 évitées ou séquestrées : 191 866 tonnes d'éqCO2 évitées sur la durée du programme, soit en moyenne 47 966 tonnes par an.
Bénéficiaires	Collectivité territoriales (Communes urbaines et rurales)

Plan d'Investissement pour la mise en œuvre de la CDN du Niger – Version intermédiaire

Disponibilité de documents	Note conceptuelle de Programme FVC
Coût total	258,01 Millions USD
Partenaires financiers annoncés et montants	Etat Nigérien : 10,32 Millions USD
Etat de financement actuel attendu	Montant FVC requis : 232,20 Millions USD Co-financement - communes : 5,16 Millions USD - secteur privé : 7,74 Millions USD - bénéficiaires : 2,58 Millions USD

Projet de résilience du secteur de la santé face au changement climatique au Niger	
Institution chef de file	CNEDD
Structure nationale de mise en œuvre	Ministère de la Santé Publique
Secteur d'intervention	Santé, Forêt, Ecosystème, Sécurité alimentaire
Période de mise en œuvre	Juin 2021 – Décembre 2022
Ancrage national	Politique Nationale en matière d'environnement et de développement durable élaborée en 2016 concrétisant les engagements du Niger notamment lors du Sommet de la COP 21 tenu à Paris en 2015 Politique Nationale de la Santé (PNS) 2016-2035
Justification	Ce projet Readiness tente, à travers la formulation d'un ambitieux programme de résilience, de répondre à l'ensemble des enjeux nationaux dont la résolution doit contribuer à une meilleure santé des Nigériens et à l'atteinte de la sécurité alimentaire, de la préservation des écosystèmes, des forêts et des ressources en eau et à la prévention des risques de catastrophe.
Objectif général	Contribuer à l'amélioration de l'état sanitaire et nutritionnel des populations vulnérables des localités concernées face aux effets néfastes des changements et variabilité climatiques.
Composantes / Objectifs spécifiques	C1 : Renforcer la couverture sanitaire des zones vulnérables face au CC C2 : Améliorer les connaissances des acteurs sur la vulnérabilité de la santé par rapport aux changements climatiques et les capacités d'adaptation. C3 : Renforcer la gouvernance du secteur de la santé en matière de Changement Climatique et la coordination des activités du projet.
Zone d'intervention	Le projet concernera les régions avec les départements les plus vulnérables aux phénomènes climatiques extrêmes et dans lesquelles la population est nombreuse ce qui augmente la pression sur les ressources. Des critères plus spécifiques seront établis pour déterminer les zones définitives d'intervention.
Impacts attendus	Améliorer la connaissance des populations, la gouvernance du secteur de la santé et la coordination des projets, la capacité du système de santé en prenant mieux en compte l'incidence des maladies climato sensibles telles que le paludisme, la méningite et la rougeole et en améliorant la sécurité alimentaire et la nutrition notamment dans les zones vulnérables
Bénéficiaires	Collectivités territoriales + 500 000 bénéficiaires directs des zones ciblées et près 1,5 millions de bénéficiaires indirects
Disponibilité de documents	Note conceptuelle de Programme FVC
Coût total	9,45 Millions USD
Partenaires financiers annoncés et montant	
Etat de financement actuel attendu	Montant FVC requis : 9,45Millions USD par Subvention

Formulation d'un programme de résilience du transport et de lutte contre la pollution au Niger	
Institution chef de file	CNEDD

Plan d'Investissement pour la mise en œuvre de la CDN du Niger – Version intermédiaire

Structure nationale de mise en œuvre	Ministère en charge des Transports et Ministère en charge de l'Équipement
Secteur d'intervention	Transports
Période de mise en œuvre	Juin 2021 – Décembre 2022
Ancrage national	Stratégie Nationale des Transports (SNT 2017, 2025)
Justification	Le Niger a affirmé sa volonté d'élargir l'accès des populations rurales et urbaines à des services de transport adaptés, durables et abordables. L'un des objectifs de la Société Nationale des Transports (SNT) est le renforcement des activités sociétales associées au secteur des transports (intégrant : sécurité routière, lutte contre le CC, protection de l'environnement, santé publique, promotion de la femme, participation de la population et lutte contre la pauvreté).
Objectif général	Contribuer à la formulation d'un programme de résilience dans le secteur du transport. A terme, il s'agit de doter le Niger d'infrastructures et de services de transports efficaces, sûrs et économiques, accessibles à toutes les catégories de la population et à tous les secteurs de l'économie, de façon durable et avec le minimum d'impact sur l'environnement.
Composantes / Objectifs spécifiques	C1 : Améliorer l'offre en infrastructures par la définition d'un plan d'investissement soutenu pour faciliter les transports intérieurs dans les grandes zones de production ; C2 : Opérationnaliser un cadre partenarial pour concourir au renouvellement de la flotte de camions et de bus impliquant le secteur privé ; C3 : Examiner les conditions, les contours et la faisabilité de la mise en place d'un centre de qualité de l'air à Niamey ; C4 : Améliorer la gouvernance du secteur de transport et la coordination des activités du projet.
Zone d'intervention	Ce projet sera expérimenté à Niamey et dans quelques régions du Niger où le potentiel en transport est élevé par rapport à la circulation de biens, à la population et à l'activité économique. Il s'agit de poursuivre le désenclavement intérieur et extérieur du pays pour fournir aux agents économiques et aux populations les accès dont ils ont besoin pour leurs activités économiques, culturelles et sociales. Des critères plus spécifiques seront établis pour déterminer les zones définitives d'intervention du projet.
Impacts attendus	Le transport est le plus grand émetteur dans le secteur de l'énergie au Niger. Les émissions seront évitées en renouvelant le parc automobile et en instaurant des mesures de surveillance de la pollution grâce aux données sur la qualité de l'air.
Bénéficiaires	Ministère en charge des Transports et Ministère en charge de l'Équipement
Disponibilité de documents	Note conceptuelle de Programme FVC
Coût total	9,97 Millions USD
Partenaires financiers annoncés et montants	
Etat de financement actuel attendu	Montant FVC requis : 9,97 Millions USD par Subvention

Projet de financement vert inclusif pour l'agriculture des petits exploitants, à faibles émissions de gaz à effet de serre	
Institution chef de file	CNEDD
Structure nationale de mise en œuvre	Ministère des Finances du Niger
Secteur d'intervention	Accès et production d'énergie ; sécurité alimentaire ; agriculture ; forêt ; écosystème
Période de mise en œuvre	Février 2020 – Décembre 2024
Ancrage national	
Justification	Les risques inhérents à la petite agriculture nigérienne sont nombreux et découragent le secteur privé, notamment le secteur bancaire, d'investir. Les

	institutions financières considèrent souvent que l'agriculture à petite échelle comme étant trop risquée et sont réticentes à prêter de l'argent aux agriculteurs, en particulier dans le contexte du changement et de la variabilité climatiques. Comme le pays est engagé dans l'agenda climatique et que diverses organisations de développement canalisent des subventions par l'intermédiaire des banques, les taux d'intérêt de 1% sur les sous-prêts offerts par la BAGRI stimuleront le marché. Les concessions permises par les prêts du FVC seront répercutées sur les bénéficiaires finaux (OP, coopératives, etc.).
Objectif général	Soutenir le renforcement et l'augmentation de la résilience et de la capacité d'adaptation des communautés rurales et des organisations d'agriculteurs
Composantes / Objectifs spécifiques	C1 : Mise en place et utilisation d'une facilité de financement C2 : Renforcement des capacités et technique pour les OP, coopératives et les MPME pour améliorer leurs techniques et affaires et éliminer les obstacles au financement en l'adaptation et l'atténuation C3 : Encouragement des coopératives, MPME à adopter des mesures d'adaptation et d'atténuation
Zone d'intervention	Cette initiative sera mise en œuvre dans des régions cibles (Maradi, Zinder, Taouha et Dosso) qui sont très vulnérables au changement climatique et qui ont un grand potentiel de développement agricole, mais où les services bancaires adaptés aux besoins de la population ne sont pas disponibles.
Impacts attendus	Faciliter l'accès aux services financiers pour les petits producteurs
Bénéficiaires	Organisations paysanne, coopératives, paysans
Disponibilité de documents	Proposition financière – Procédure d'approbation simplifiée (SAP)
Coût total	9,45 Millions USD
Partenaires financiers annoncés et montant	IFAD, BAGRI
Etat de financement actuel attendu	Montant FVC requis : 8,5 Millions USD par Subvention et Prêt Montant IFAD : 2,13 Millions USD par Subvention Montant BAGRI : 0,85 Millions USD par Prêt

➔ **Projets issus de la Feuille de route pour le sous-secteur de l'électricité à l'horizon 2035 (IRENA – 2021)**

Nom	Type	Capacité	Année	Statut
Centrale Solaire à Gorou Banda	Solaire	20 MWc	2022	Déjà décidé
Centrale hydroélectrique de Kandadji	Hydroélectrique	130 MW	2024-2025	Déjà décidé
Centrale hybride d'Agadez	Solaire + Diésel	19 MW (13 MWc solaire et 6 MW diésel)	2021-2022	Déjà décidé
Augmentation du cinquième groupe diésel de Gorou Banda	Diésel	20 MW	2022	Déjà décidé
Centrale thermique à base de pétrole brute (IPP) à Zinder	Thermique	22 MW	2022	Déjà décidé
Centrale solaire (Scaling solar-IPP) à Gourou Banda	Solaire	50 MWc	2023-2024	Planifié
Centrale solaire de Dosso	Solaire	10 MWc	2024	Planifié
Centrale solaire de Maradi	Solaire	20 MWc	2024	Planifié
Centrale hybride de Diffa	Solaire	5 MW	2024	Planifié
Centrale de Salkadamna phase 1	Thermique	200 MW	2027	Planifié
Centrale de Salkadamna phase 2	Thermique	200 MW	2033	Planifié

Liste des centrales électriques au Niger déjà décidées ou en cours de projet

Plan d'Investissement pour la mise en œuvre de la CDN du Niger – Version intermédiaire

Ressource	A partir de	Coûts (basés sur [4], [6])	Contraintes spécifiques non liées aux coûts
Nouvelles centrales à charbon	2022	Investissement ; Gestion et entretien ; Combustibles	Librement déployable par le modèle
Nouvelles centrales à gaz	2022	Investissement ; Gestion et entretien ; Combustibles	Librement déployable par le modèle
Nouvelles centrales HFO	2022	Investissement ; Gestion et entretien ; Combustibles	Librement déployable par le modèle
Nouvelles groupes diesel raccordées au réseau	2022	Investissement ; Gestion et entretien ; Combustibles	Librement déployable par le modèle
Nouvelles groupes diesel (autoproduction industrielle & hors réseau)	2022	Investissement ; Gestion et entretien ; Combustibles	Librement déployable par le modèle
Nouvelles centrales hydroélectriques	2025	Investissement ; Gestion et entretien	Projets : Gambou (122.5 MW), Dyodyonga (26 MW), Namari Goungo (80 MW)
Centrales solaires raccordées au réseau	2022	Investissement ; Gestion et entretien	Vitesse de déploiement annuel maximal de 200 MW
Panneaux solaires (autoproduction industrielle & hors réseau)	2022	Investissement ; Gestion et entretien	Librement déployable par le modèle
Centrales éoliennes raccordées au réseau	2030	Investissement ; Gestion et entretien	Vitesse de déploiement annuel maximal de 100 MW ; à développer uniquement près du réseau
Centrales à biomasse	2030	Investissement ; Gestion et entretien	Vitesse de déploiement annuel maximal de 25 MW
Centrales solaire thermique	2030	Investissement ; Gestion et entretien	Vitesse de déploiement annuel maximal de 200 MW
Importations du Nigéria	2022	Coût d'achat selon les modalités contractuelles valides jusqu'en 2027 (données partagées par la NIGEELEC)	Puissance et production maximale [3]: 195 MW (1076 GWh) en 2024, 240 MW (1430 GWh) en 2025, 250 MW (1489 GWh) en 2030, 265 MW (1579 GWh) en 2035

Liste des options des nouvelles centrales électriques, (supplémentaires aux centrales déjà décidées ou en cours de projet), à sélectionner par le modèle pour atteindre un système à coût optimisé

Présentation type de projet de centrale

Centrale Solaire de Gorou Banda	
Institution chef de file	Gouvernement du Niger
Structure nationale de mise en œuvre	Ministère de l'Énergie
Secteur d'intervention	Energie renouvelable
Période de mise en œuvre	2017 - 2022
Ancrage national	Ministère de l'Énergie
Justification	Le gouvernement nigérien souhaite diversifier son mix de production énergétique et réduire sa dépendance aux importations d'énergie.
Objectif général	Construction d'une nouvelle centrale photovoltaïque de 20 MW à Gorou Banda
Composantes / Objectifs spécifiques	- Construction d'une centrale photovoltaïque de 20 MW / Appui à l'exploitation et à la maintenance de cette installation pour une durée de deux ans / Raccordement au poste de transformation du plateau de Gorou Banda - Assistance à la maîtrise d'ouvrage et appui institutionnel. Objectif : accompagner et former des ingénieurs et techniciens nigériens aux technologies photovoltaïques afin qu'ils soient en mesure, à court terme, d'exploiter eux-mêmes des centrales solaires de grande taille
Zone d'intervention	Gorou Banda
Impacts attendus	Développement économique et social de la région Amélioration des conditions de vie d'environ 18 000 abonnés Production de 34 GWh/an d'électricité d'origine renouvelable Réduction des émissions de gaz à effet de serre de 23 tonnes de CO ₂ par an

Plan d'Investissement pour la mise en œuvre de la CDN du Niger – Version intermédiaire

Bénéficiaires	18 000 abonnés dans la zone du fleuve Niger, comprenant la communauté urbaine de Niamey et les régions de Dosso et Tillabéry
Disponibilité de documents	Fiche Projet
Coût total	28,5 Millions Euros
Partenaires financiers annoncés et montant	AFD + Délégation de l'Union européenne (Prêt)
Etat de financement actuel attendu	

Construire une centrale hybride pour alimenter la ville d'Agadez et ses environs	
Institution chef de file	Gouvernement du Niger
Structure nationale de mise en œuvre	Ministère de l'Energie
Secteur d'intervention	Energie renouvelable
Période de mise en œuvre	2017 - 2022
Ancrage national	Ministère de l'Energie
Justification	La population migrante ayant entraîné une augmentation de la population résidente à Agadez, les besoins en services de base (dont l'électricité) ont augmenté, et la création d'un nouveau centre de production est devenue nécessaire.
Objectif général	Créer une capacité de production d'énergie électrique supplémentaire
Composantes / Objectifs spécifiques	<ul style="list-style-type: none"> - Construction d'une centrale hybride (13 MW photovoltaïque et 6 MW thermique) / Appui à son exploitation et à sa maintenance / Raccordement de la ville d'Agadez - Assistance à la maîtrise d'ouvrage / appui institutionnel pour accompagner et former des ingénieurs et techniciens nigériens aux technologies photovoltaïques et leur permettre, à court terme, d'exploiter eux-mêmes des centrales solaires de grande taille - Réhabilitation du réseau de distribution de la ville d'Agadez dont l'état actuel ne permet pas une bonne distribution énergétique vers et dans la ville
Zone d'intervention	Ville d'Agadez et ses environs
Impacts attendus	<ul style="list-style-type: none"> - Contribuer au développement économique et social de la ville d'Agadez, - Améliorer et sécuriser l'approvisionnement électrique du centre urbain - Valoriser le potentiel important d'énergie renouvelable du pays - Limiter les émissions de gaz à effet de serre du mix énergétique à Agadez.
Bénéficiaires	Abonnés au réseau d'électricité de la ville d'Agadez
Disponibilité de documents	Fiche projet
Coût total	32 Millions €
Partenaires financiers annoncés et montant	AFD + Délégation de l'Union Européenne (prêt)
Etat de financement actuel attendu	

Tableau de synthèse des projets et programmes

Secteurs	Projets / Outcome / Output	Structure(s) de mise en œuvre	Besoin financements (millions USD / %)	Impacts sur les CC	Période de mise en œuvre
AFOLU	Programme de développement des outils d'aide à la décision et des options durables d'intensification de la production agropastorale pour améliorer l'alimentation, la nutrition et l'accès au marché des communautés rurales démunies au Niger (<i>Note Conceptuelle FVC</i>)	Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage	254,33	191.866 tonnes éq. CO2 évités	06/2021 – 06/2026
AFOLU	Projet d'amélioration des interactions entre l'Élevage, l'agriculture et la forêt pour l'adaptation dans le cadre de la Grande Muraille Verte (GMV) du Niger (<i>Note Conceptuelle FVC</i>)	Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage	9,07	-Renforcement des capacités en adaptation au CC : diffusion de techniques GDT climato sensibles, rationalisation et planification de l'occupation des sols, etc.	06/2021 – 07/2023
AFOLU	Projet de financement vert inclusif pour l'agriculture des petits exploitants, à faibles émissions de gaz à effet de serre (<i>Note Conceptuelle FVC</i>)	Ministère des Finances	8,5	- Faciliter l'accès aux services financiers pour les petits producteurs	02/2020 – 12/2024
AFOLU	Projet de financement vert inclusif pour l'agriculture des petits exploitants, à faibles émissions de gaz à effet de serre (<i>Note Conceptuelle FVC</i>)	Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage			
AFOLU	Programme de résilience au changement climatique et de Gestion Durable des Terres (GDT) sensible au climat au Niger (<i>Note Conceptuelle FVC</i>)	Ministère de l'Environnement, de la Salubrité Urbaine et du Développement Durable	232,20	191.000 tonnes éq CO2 évités	06/2021 – 06/2026
AFOLU	Projet de résilience du secteur de la santé face au changement climatique au Niger (<i>Note Conceptuelle FVC</i>)	Ministère de la Santé Publique	9,45	- Renforcer les compétences et les capacités ; - Meilleure prise en compte des maladies climato sensibles	06/2021 – 12/2022
AFOLU	Boukassa Kiwo : projet de développement des filières de l'élevage dans les régions de Zinder et Diffa dans un	I3N		- Gestion durable des ress. Nat. ;	2020 - 2026

Plan d'Investissement pour la mise en œuvre de la CDN du Niger – Version intermédiaire

	contexte de changements climatiques			- Systèmes de productions durables ; - AIC ; - Développement de chaînes de valeurs performantes et durables	
AFOLU	Initiative Niger LoCAL	ME/LCD		- Capacités d'adaptation renforcées	
AFOLU	Projet de gestion durable des terres	ME/LCD		- Gestion durable des terres et de la biodiversité ;	
AFOLU	Projet de Gestion Durable de la Biodiversité et des Aires Protégées	ME/LCD		- Vulgarisation des techniques, technologies et pratiques d'adaptation et de résilience aux CC ;	
AFOLU	Projet Restauration des Forêts et Paysages et Gestion Durable des Terres au Sahel	ME/LCD		- Intégration des risques liés aux CC dans les processus de planification à tous les niveaux ;	
AFOLU	Projet de Gestion Intégré des Ecosystèmes Oasiens Nord Niger	ME/LCD		- Appui aux réformes de développement des productions forestières.	
AFOLU	Projet régional RBT-WAP-GIZ	ME/LCD			
AFOLU	Projet « Intégration des Mesures d'Adaptation au Changement Climatique dans la Gestion Concertée du complexe transfrontalier WAP (ADAPT-WAP)	ME/LCD			
AFOLU	Projet IKI	ME/LCD			
AFOLU	Programme de résilience au changement climatique et de Gestion durable des Terres (GDT) sensible au climat au Niger	ME/LCD			
AFOLU	Projet d'amélioration des interactions entre l'Élevage, l'agriculture et la forêt pour l'adaptation dans le cadre de la Grande Muraille Verte (GMV) du Niger	ME/LCD			
AFOLU	Programme intégré de préservation des bases productives des systèmes de production et d'intensification de la production agropastorale basé sur le développement de systèmes agro-sylvo-pastorales et halieutiques intelligents face au climat	ME/LCD			

Plan d'Investissement pour la mise en œuvre de la CDN du Niger – Version intermédiaire

	Programmes prioritaires, budget par ministères sectoriels et plaidoyer	ME/LCD			
AFOLU	Projet régional d'appui au pastoralisme au Sahel (PRAPS)	CILSS	Pour une extension du projet dans de nouvelles communes	Améliorer l'accès à des moyens et services de production essentiels et aux marchés pour les agro-/pasteurs et améliorer la capacité à répondre de manière efficace en cas de crises pastorales ou d'urgences	2015 - 2021
AFOLU	Projet d'Appui à l'Agriculture Sensible aux risques Climatiques (PASEC)	I3N	Pour une extension du projet dans de nouvelles communes	Accroître la résilience face aux risques climatiques et améliorer la productivité agricole	2015 - 2021
AFOLU	Programme d'appui au développement de l'élevage au Niger (PRADEL)	Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage		Renforcer la résilience des (agro-) éleveurs vulnérables face aux crises et au changement climatique	2017-2022
AFOLU	Programme de lutte contre l'insécurité alimentaire par le développement de l'agriculture irriguée de la vallée de l'Irhazer et la plaine de Tamesna (IRHAZER)	I3N / Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage		Contribuer à la sécurité alimentaire durable par le développement de l'agriculture irriguée en y intégrant l'élevage	2016 - 2022
AFOLU	Projet intégré de modernisation de l'élevage et de l'agriculture au Niger (PIMELAN)	Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage		Augmenter la productivité agricole et animale et l'accès aux marchés	2020 - 2025
Secteurs	Projets / Outcome / Output	Structure(s) de mise en œuvre	Besoin financements (millions USD / %)	Impacts sur les CC	Période de mise en œuvre
ENERGIE	Programme de résilience et d'amélioration de la sécurité énergétique nationale basé sur la fourniture de services énergétiques adaptés et durables au Niger	Ministère de l'Energie	314,67	150.000 tonnes éq. CO2 évités	06/2021 – 06/2026
ENERGIE	Formulation d'un programme de résilience du	Ministère des Transports,	9,97	Emissions évitées en renouvelant le	06/2021 – 12/2022

	transport et de lutte contre la pollution au Niger	Ministère de l'équipement		parc automobile et en instaurant des mesures de surveillance de la pollution	
ENERGIE	Plateforme Multifonctionnelle (PTFM)	Ministère de l'Energie			
ENERGIE	NELACEP (projet d'appui à l'expansion de l'accès à l'électricité au Niger)	- ANESOL (Agence nationale de l'énergie solaire)			
ENERGIE	PPER (Projet de Promotion des Energies Renouvelables au Niger),	- ANPER (Agence Nigérienne de Promotion de l'Electrification en milieu Rural)			
ENERGIE	NESAP (Projet d'Accès aux Services Electriques Solaires au Niger)	- NIGELEC (Société nigérienne d'électricité),			
ENERGIE	HASKE	- ME (Ministère de l'énergie)			
ENERGIE	ECOREAB (Projet régional d'accès à l'électricité et de technologie de stockage d'énergie par batteries)	- MF (Ministère des Finances)			
ENERGIE	Projet de Centrale Solaire à Vocation Régionale				
ENERGIE	Projet d'étiquetage énergétique des appareils électroménagers dans l'espace UEMOA				
ENERGIE	Code d'efficacité énergétique dans le bâtiment				
ENERGIE	PNED (Programme National des Energies Domestiques)	Ministère de l'Energie		Gestion durable des énergies forestières	

6. Mobilisation des ressources / Mécanismes de financement CDN

Dans le Cadre Stratégique de la Gestion Durable des Terres (CS-GDT) il est mentionné « Malgré l'importance donnée au secteur rural, les financements mobilisés ne sont pas à la hauteur des défis à relever. Il est clair que sans des ressources financières suffisantes, les objectifs du CS-GDT seront difficiles à atteindre. Or les ressources mobilisables au niveau national sont limitées et insuffisantes. D'où l'importance capitale de s'appuyer sur la coopération internationale pour accéder aux aides potentielles. Les ressources potentiellement mobilisables à travers la coopération internationale constitueraient donc un appui essentiel et déterminant à l'exécution des actions envisagées dans le cadre du CS-GDT. »

Il est donc important de renforcer les capacités et les mécanismes d'accès à ces ressources pour favoriser la mise en œuvre de la CDN du Niger. La stratégie de mobilisation des ressources reposera sur les axes suivants :

- Le renforcement du réseau de partenariat existant ;
- La conception d'outils d'aide à la décision ;
- Le développement d'actions de plaidoyer ;

- La diversification des sources de financement ;
- La valorisation des opportunités de financement.

En parallèle, il sera nécessaire de renforcer la sensibilisation des acteurs sur la CDN, ses enjeux, son état d'avancement, ses ambitions, ses opportunités, en vue de faciliter son opérationnalisation, à plusieurs niveaux :

- Au niveau Ministériel, notamment Ministère de l'agriculture et de l'élevage, Ministère des Finances, Ministère de l'énergie, Ministère des transports, Ministère de promotion de la Femme et de la protection de l'enfant
- Au niveau des communes et collectivités territoriales, des formations pourraient être envisagées auprès des élus locaux
- Au niveau des PTF, une fois abouti après la révision de la CDN, le PI sera largement communiqué auprès des PTF (partenaires bilatéraux et multilatéraux) intervenant dans les secteurs ciblés
- Au niveau du secteur privé, regroupé dans des faïtières, dans les secteurs ciblés par la CDN, afin de mieux comprendre leur rôle dans la mise en œuvre de la CDN à travers le Plan d'investissement

Parmi les sources de financement, on peut notamment citer :

- Les Fonds Stratégiques pour le Climat (FSC) ;
- Les fonds du programme d'adaptation pour les petits agriculteurs ;
- Les « Small Grants Programme (SGP) » du FEM ;
- Les Fonds Fiduciaire pour les Technologies Propres (FTP).

Au niveau national, plusieurs possibilités de financement des PTF existent dont :

- Le Programme Micro Financement du Fonds pour l'Environnement Mondial (PMF/FEM) ;
- Le Programme Régional de Gestion Durable des Terres et d'adaptation aux changements climatiques (PRGDT) financé par l'Union Européenne et le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) pour les pays du CILSS ;
- Le Programme Pilote pour la Résilience Climatique administré et financé par la Banque Mondiale dont le Programme d'Action Communautaire pour la Résilience Climatique (PAC/RC) ;
- Les Fonds d'Investissement des Collectivités Décentralisées (FICOD) financé par la Coopération Allemande ;
- Le Programme Sahel et Afrique de l'Ouest en appui à l'initiative de la Grande muraille verte (SAWAP/PAC3) administré et financé par la Banque Mondiale ;
- Le Cadre Intégré Renforcé (CIR) pour l'Assistance lié au commerce dans les Pays les Moins Avancés (PMA), fonds commun financé par l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), le Centre de Commerce International (OCI), le PNUD, le FMI, la BM et le CNUED sous tutelle du Ministère du Commerce, de l'Industrie et de la Promotion du Secteur Privé.

7. Dispositif de mise en œuvre et de suivi-évaluation

Deux missions sont actuellement en cours de finalisation ayant pour fonction de définir le système de suivi et d'évaluation (SSE) relatif aux interventions respectivement dans le domaine de l'adaptation (mission Adapt'Action pilotée par l'AFD) et dans le domaine de l'atténuation (mission IRENA / PNUD). Pour se faire, les dispositifs de suivi-évaluation existants ont été examinés et analysés en détail de

manière à bien comprendre leur état, leur opérationnalité et leur degré de prise en charge des questions relatives à l'Adaptation et à l'Atténuation au Changement Climatique et plus généralement, aux secteurs pris en compte dans les différentes composantes de la CDN. L'objectif est de garantir la cohérence entre les différents systèmes et de clarifier à quel point le SSE à établir devra se bâtir sur des indicateurs qui sont déjà collectés par différentes institutions, afin de limiter le travail additionnel pour les différentes parties prenantes qui serait nécessaire à l'opérationnalisation du système. Ces indicateurs seront par la suite validés après la révision de la CDN. Puis devront être intégrés autant que possible dans le Plan de Partenariat de la CDN (qui aura également été retravaillé sur la base de la nouvelle CDN).

8. Conclusions

Ce plan d'investissement présente une version intermédiaire de l'état des financements associés à la CDN du Niger. Un atelier de présentation aux parties prenantes devra avoir lieu pour amendement et validation du PP et du PI. De plus une mise à jour devra être faite sur la base de la CDN révisée et donc du plan de partenariat révisé.

Les difficultés rencontrées dans l'élaboration du plan d'investissement de la CDN découlent de la chronologie retenue pour les actions à réaliser. Dans les conditions normales, celle-ci devrait débiter avec l'élaboration de l'état des lieux de la mise en œuvre de la CDN 2015 et la cartographie des programmes et projets mis en œuvre, puis se poursuivre avec la révision de la CDN qui doit donner les orientations futures en matière d'adaptation et d'atténuation des émissions des gaz à effet de serre. L'état des lieux de la CDN 2015, la cartographie des projets mis en œuvre et la CDN révisée devraient constituer les documents de base pour l'identification des éléments à intégrer dans le Plan d'investissements sur la base de l'expérience acquise. Des contraintes calendaires ont conduit à mener ces différentes étapes de façon simultanée, ce qui amoindrit la logique globale qui devrait exister entre les différents documents.

Par ailleurs, force est de constater que les différents programmes et projets recensés dans la cartographie et les orientations données par les différentes politiques sectorielles (Agriculture, Environnement, Energie, etc.) et leurs plans d'actions ne sont pas nécessairement liés de façon organique à la CDN, ce qui dénote un manque notoire de coordination des initiatives qui a caractérisé la mise en œuvre de la CDN 2015 dont les moyens de coordination intersectorielle se sont révélés insuffisants, d'où le caractère fragmentaire et dispersé des initiatives et des informations sur les programmes et projets.

Le Plan d'investissement se doit donc de capitaliser et d'harmoniser l'ensemble de ces initiatives, notamment celles issues des notes conceptuelles présentées par le Niger au Fonds Vert pour le Climat (FVC) et les actions en cours ou en instance de démarrage identifiées dans le cadre de la mise en œuvre des différentes politiques et stratégies sectorielles. Le dispositif de suivi-évaluation de la CDN en cours de finalisation peut y contribuer largement et permettre aux différents acteurs (État, PTF, secteur privé, ONGs) de participer de façon synergique à l'atteinte des objectifs de la nouvelle CDN en termes d'adaptation et d'atténuation des émissions des GES.



Juillet 2021

SAS SalvaTerra

6 rue de Panama

75018 Paris I France

Tél : +33 (0)6 66 49 95 31

Email : o.bouyer@salvaterra.fr

Skype : o.bouyer.salvaterra

Web : www.salvaterra.fr

Vidéo : www.salvaterra.fr/fr/video

